



Droits humains : Document d'orientation de la GIZ

La GIZ défend les droits humains. En tant qu'entreprise fédérale, nous mettons en œuvre la politique du gouvernement fédéral allemand en nous référant à la Constitution allemande, le Grundgesetz, et notamment aux garanties prévues en matière de droits humains.

Figurant parmi les leaders mondiaux des services de coopération internationale pour le développement durable, nous nous engageons dans le monde entier pour améliorer les conditions de vie des populations et nous apportons une contribution significative au développement et à la réalisation des droits humains.

Cadre de référence

Les droits humains constituent pour nous le cadre de référence de l'ensemble de notre action. Ils représentent simultanément un domaine de responsabilité particulier pour la GIZ, et une aspiration conforme à notre charte d'entreprise. En notre qualité d'entreprise appartenant à l'État fédéral, nous basons notre action sur l'ensemble des engagements de la République fédérale allemande en matière de droits humains.¹

Dans le même temps, nous reconnaissons notre propre responsabilité d'entreprise à l'égard des droits humains. Nous avons adhéré au [Pacte mondial des Nations unies](#) et nous nous appuyons sur les [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#).

¹ Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des [Conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme](#) et de la [Convention européenne des droits de l'homme](#).

Notre contribution et notre responsabilité

Depuis leur fondation, la GIZ et les organisations qui l'ont précédée apportent des contributions variées et fondamentales au renforcement des droits humains. Mandatés par le gouvernement fédéral et par d'autres commettants et clients, nous réalisons des projets visant directement à améliorer la situation en matière de droits de la personne humaine dans nos pays partenaires. Dans d'autres secteurs de la coopération internationale, notre assistance-conseil et nos mesures de qualification apportent indirectement des contributions décisives à la réalisation des droits humains.

Par notre mode de travail, nous contribuons à développer les capacités des organisations de l'État, de la société civile et du secteur privé à respecter, défendre et garantir les droits humains. De plus, nous habilitons les individus à revendiquer efficacement et à réaliser leurs droits.

Nous travaillons dans des pays qui présentent, pour certains, d'importantes lacunes en matière de réalisation des droits humains. Dans le cadre des marchés qui nous sont confiés, nous aidons ces pays à se rapprocher des normes internationales en la matière et à tendre vers une amélioration du respect, de la défense et de la garantie des droits humains. Nous exprimons clairement cette aspiration lors des processus de négociation, tout en tenant compte du contexte en présence et en conseillant nos partenaires de coopération en fonction de celui-ci.



Nous sommes sensibilisés aux différents problèmes liés aux droits humains. Nous les examinons, les observons et agissons en conséquence. En concertation avec nos clients et commettants, nous prêtons soigneusement attention à la façon dont nous travaillons et aux effets produits par nos activités. Dans la mise en œuvre de nos marchés, nous appliquons les prescriptions de nos clients et commettants visant à promouvoir les droits humains. Il en est par exemple ainsi du document de stratégie sur les droits humains du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) (« [Les droits de l'homme dans la coopération allemande au développement](#) »), contraignant pour nous dans le cadre de ces marchés.

Objectifs et destinataires

Ce document d'orientation souligne la position de la GIZ en ce qui concerne les droits humains et sert de ligne directrice à nos collaboratrices et collaborateurs. Elle s'applique uniformément à toutes nos unités d'organisation et guide notre action tant au sein de l'entreprise qu'à l'extérieur de celle-ci. Elle s'insère dans notre conception du développement durable et conforte les règles, les procédures et les activités existantes.

Ce document d'orientation souligne également l'importance que la GIZ accorde aux droits humains vis-à-vis de ses clients, partenaires commerciaux et institutions partenaires ainsi que vis-à-vis du grand public.

Mise en œuvre

Nous veillons à ce que notre personnel dispose des connaissances, de la sensibilisation et des compétences d'action nécessaires pour appliquer en substance ce document d'orientation.

Nous adaptons régulièrement nos règles et nos procédures afin de réagir avec professionnalisme et pertinence, en particulier dans les situations présentant des problèmes liés aux droits humains.

Dès qu'une incidence éventuellement négative de notre action sur les droits humains nous est signalée, nous réagissons immédiatement en prenant des mesures appropriées. L'adresse à contacter dans pareil cas est : humanrights@giz.de.

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société : Bonn et Eschborn

Friedrich-Ebert-Allee 40
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60 - 0
F +49 228 44 60 - 17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79 - 0
F +49 61 96 79 - 11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Crédits photographiques :
De droite à gauche : ©GIZ/Samuel Goda,
Markus Kirchgessner, Katrin Bauer, Sabine
Nahak, Folke Kayser